|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Résultat de recherche d'images pour "logo cgt" |  | Résultat de recherche d'images pour "logo fsu" |  |

Versailles, le 22-12-2017

**Le Conseil départemental décide de passer en force**

**Nous ne lâchons pas, amplifions la mobilisation pour l’abandon de la SEMOP !**

Vendredi 22 décembre, des centaines de personnels des collèges des Yvelines (agents mais aussi professeurs) étaient en grève à l’appel des syndicats CGT-FO-FSU-CFDT-SUD pour exiger l’abandon du projet de SEMOP externalisant les missions de restauration et d’entretien des collèges.

Plus de 200 manifestants se sont réunis dès 8h sur la place d’Armes devant le château de Versailles. Ils ont manifesté jusque devant les grilles du Conseil Départemental où se réunissait au même moment l’Assemblée départementale devant se prononcer sur le projet.

Les organisations syndicales CGT-FO-FSU-CFDT-SUD ont obtenu qu’une délégation soit reçue par la vice-présidente du Conseil départemental chargée des collèges, Madame Dumoulin, pendant 1h30.

À l’extérieur, les manifestants déterminés ont scandé sous les grilles du CD : « Non à la SEMOP ! Oui au service public ! » pour les soutenir.

Lors de l’audience, la délégation a fait part des actions réalisées depuis plusieurs semaines par les personnels des collèges contre la SEMOP : grève des agents les jeudis midi, des dizaines de motions demandant au CD de renoncer au projet adoptées dans les Conseils d’administration des collèges, une motion adoptée le 18.12 par le Conseil Départemental de l’Éducation nationale pour l’abandon du projet, plus de 5000 pétitions collectées en ligne et dans les établissements et des centaines de pétitions papier ont été remises aux représentants du CD.

La délégation a dénoncé l’absence de prise en compte des avis émis par les principaux acteurs de l’entretien et de la restauration dans les collèges, mais aussi par les organisations syndicales. Elle a par ailleurs souligné qu’aucune garantie sur les conditions de travail des personnels n’existait à ce jour, le cahier des charges n’étant pas encore connu. Elle a enfin réaffirmé son attachement au Service public, soulignant qu’il était possible de l’améliorer dans les collèges des Yvelines comme le souhaite le conseil départemental sans mettre en place une SEMOP.

Les représentants du CD n’ont pas apporté de réponses concrètes aux interrogations de la délégation, hormis garantir « sur l’honneur » les engagements oraux de Monsieur Bédier à ce que tout se passe bien. Ils ont confirmé que la SEMOP aurait des conséquences sur les missions des personnels gestionnaires et d’intendance des collèges, ce que la délégation a condamné.

La délégation a demandé à ce que l’adoption du projet de SEMOP soit au moins ajournée pour que des solutions alternatives concertées soient mise en œuvre, dans le cadre réaffirmé du service public.

Madame Dumoulin a répondu qu’il n’était pas possible d’ajourner vu les délais et que le projet serait adopté en séance de l’Assemblée départementale.

La délégation a rendu compte de l’échange aux manifestants : les organisations syndicales ont jugé les réponses du CD insuffisantes et inacceptables.

Les organisations syndicales CGT-FO des agents du département réuniront les agents en janvier pour faire le point sur la situation et décider des suites de la mobilisation.

Les organisations syndicales CGT-FO-FSU-CFDT-SUD, unies et déterminées pour la défense des droits du personnel et du service public, se réuniront en janvier dans cette même optique.